

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENICAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Fourniture de services de télécommunication pour les services communautaires - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les besoins communautaires en matière de services de télécommunication sont actuellement satisfaits dans le cadre de marchés dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2006. Il convient donc de remettre en concurrence les opérateurs de télécommunication pour la fourniture de ces services.

Nous proposons de lancer à cette fin un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le début d'exécution du marché sera le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La durée du marché est d'un an renouvelable 2 fois.

Ce marché sera structuré en cinq lots. Par nature, le rythme et l'étendue des prestations ne peuvent pas être entièrement arrêtés dans le marché. Les cinq lots donneront donc lieu chacun à un marché à bons de commande en application de l'article 71 du code des marchés publics.

**Trois lots sous forme de marchés à commande avec des minimum et maximum :**

***Lot 1 : Raccordements, accès et communications des lignes techniques et liaisons louées.***

- Raccordements notamment pour présélection et services associés.
- Trafic sortant vers numéros spéciaux, numéros courts, numéros d'urgence. Autre trafic sortant pour certaines lignes.
- Liaisons Louées analogiques et numériques.

Evaluation HT sur un an : 142 000 €

Montant mini HT sur un an : 70 000 € Montant maxi HT sur un an : 280 000 €

Montant mini HT sur trois ans : 210 000 € Montant maxi HT sur trois ans : 840 000 €

## ***Lot 2 : Raccordements, acheminement du trafic pour les sites principaux***

- Raccordements et acheminement du trafic pour certaines lignes RNIS (T2 ou TO) des sites principaux en réseau et services associés.
- Acheminement du trafic par présélection.
- Trafic entrant sur numéros de type 08AB.

Evaluation HT sur un an : 120 000 €

Montant mini HT sur un an : 80 000 € Montant maxi HT sur un an : 320 000 €

Montant mini HT sur trois ans : 240 000 € Montant maxi HT sur trois ans : 960 000 €

## ***Lot 3 : Communications mobiles***

- Communications radio (GSM, UMTS, GPRS....).
- Fourniture et maintenance de terminaux. et accessoires

Evaluation HT sur un an : 100 000 €

Montant mini HT sur un an : 40 000 € Montant maxi HT sur un an : 160 000 €

Montant mini HT sur trois ans : 120 000 € Montant maxi HT sur trois ans 480 000 €

## **Deux lots sous forme de marchés à commande sans minimum et maximum :**

### ***Lot 4 : Accès internet principal et services de transmission de données***

Accès Internet à partir du réseau informatique de la Communauté Urbaine de Bordeaux et services de transmissions de données entre les sites ou depuis l'extérieur (nomades).

Evaluation HT sur un an : 25 000 €

### ***Lot 5 : Accès internet pour les postes isolés***

Accès Internet de type grand public

Evaluation HT sur un an : 3 000 €

Conformément à l'article 71.II du CMP, l'absence de minimum et de maximum sur ces deux lots se justifie par le fait que le rythme des bons de commande ne peut être apprécié à priori.

\*

En effet, pour le lot 4, celui-ci correspond d'une part à la fourniture d'un lien d'accès au réseau internet depuis le site principal pour l'ensemble des utilisateurs de la CUB, dont le débit sera adapté au fur et à mesure des besoins au cours des trois années du marché. D'autre part, à la mise en place de services de transmission de données haut débit (type MPLS ou autre) qui pourront faire l'objet de commandes de la part de la Communauté Urbaine en fonction de l'avancement du projet d'évolution du réseau informatique de la CUB.

Pour le lot 5, il s'agit d'accès internet de type grand public pour le raccordement de postes informatiques isolés du réseau de la CUB dont nous ne connaissons pas à ce jour l'étendue des besoins.

Les dépenses afférentes à ces marchés seront imputées au budget principal, chapitre 011 - article 6262 - fonction 0200 - CRB R360, les exercices 2007, 2008 et 2009. Elles seront financées sur les recettes propres au budget de fonctionnement.

En application des articles L21.21-12 et L21.21-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté à la Direction Centrale des Achats et Marchés, 13<sup>ème</sup> étage.

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 et 71 du code des marchés publics.
- à signer les marchés, à intervenir avec les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1.1<sup>er</sup> alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006

M. MICHEL MERCIER